



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCES VERBAL - 1/2016

**Séance ordinaire du 16 février 2016  
à la Salle des spectacles**

**Présidence : M. Charles-André BOLOMEY**

Membres présents :	61
Membres absents excusés :	15
Membres non excusés :	<u>4</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes et MM. Augusto ARCARO, Patrick ASSAL, Cédric CHARBONNET, Anne-Catherine DOYER, Yann GLAYRE, Laurent KÄSLIN, Chantal KUNZ, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Myriam PACKHAM, Michel PERRET, Michel PETER-CONTESSÉ, Georges ROSSET, Idrees SAMIM, Christian TERRIER, Silvia WICHOUD-KÄRCHER

Absents non excusés : Mmes et MM. Tanko AÏCHA LADI, Christophe CHABLAIS, Vânia LUIS FRANCISCO, Didier PYTHON.

A 20 h 15, **M. Charles-André BOLOMEY**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, Mme Fabienne GHEZA, secrétaire du Conseil communal, Monsieur Alexandre GOOD, secrétaire municipal. Il remercie également chaleureusement le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse n'est pas représentée.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

### COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

#### **Lundi 21 décembre 2015 :**

Il a reçu un courrier de Mme Sophie LAB l'informant de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat, courrier dont il donne lecture.



Il remercie Mme Lab pour son engagement et le travail accompli au sein du Conseil communal.

**Samedi 2 janvier 2016 :**

Il a reçu un courrier de Mme Sylvie RAPP, secrétaire suppléante, l'informant de sa démission du Bureau du Conseil communal avec effet au 30 juin 2016, courrier dont il donne lecture.

La procédure de remplacement de Mme RAPP a d'ores et déjà été lancée sur le site de la commune.

**Mardi 11 janvier 2016 :**

Il a participé au tirage au sort des 6 listes électorales de notre commune, avec le concours de la main innocente de votre serviteur, en présence de Mmes les Conseillères Olimpia PERROUD et Françoise RAMETTA, de Mme Fabienne GHEZA secrétaire du Conseil, de Mme Patricia PIANO du Greffe ainsi que de M. le Conseiller Roland PERRIN.

Les résultats ont aussitôt été communiqués aux Présidents de partis et affichés au pilier public.

**Mardi 8 février 2016 :**

Il a appris avec beaucoup de regrets, la disparition de M. André MICHAUD-ROSE, survenue le 3 février, père de notre collègue, M. le premier vice-président du Conseil communal Jean-Pierre MICHAUD.

En accord avec le souhait exprimé par M. MICHAUD, nous nous ne lèverons pas et nous abstiendrons de respecter une minute de silence.

**Dès le 4 Janvier 2016 :**

Il a eu l'occasion d'apporter les félicitations, vœux et cadeaux des autorités d'Epalinges à trois nonagénaires. M. Jean-Pierre MICHAUD, 1<sup>er</sup> vice-président, a également rendu visite à un nonagénaire, aujourd'hui 16 février. Le journal « Le Palinzard » se fera l'écho de nos visites chez Mesdames Florentine DELACRETAZ, Marie JAQUIER, Magali CLOUX et Monsieur Marcel TURIAN.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

M. Jean-Pierre MICHAUD relève qu'à la page 437, son intervention concernait un vœu et non pas une motion.

Avec ces modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme GHEZA pour son excellent travail.



**3. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX**  
**(MM. Serge Dudan & Nicolas Häusel, en remplacement de Mmes Valérie Crot Rottet & Sophie Lab, démissionnaires)**

Après l'exécution de la procédure prévue par le règlement, le successeur de Madame Valérie CROT est désigné en la personne de Monsieur Serge DUDAN et celui de Mme Sophie LAB en la personne de Monsieur Nicolas HÄUSEL qui, avant d'entrer en fonction, doivent être assermentés.

Le Président invite Messieurs Serge DUDAN & Nicolas HÄUSEL à s'avancer et à l'assemblée de se lever. Il donne lecture du texte du serment tel qu'il figure à l'article 5 de notre règlement du Conseil communal. A l'appel de leur nom, ils devront dire : « Je le promets » en levant la main droite.

Les promesses ont été enregistrées, ils peuvent dès lors exercer valablement leurs différentes fonctions au sein de ce Conseil.

**4. ELECTION DE DEUX MEMBRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS** (en remplacement de M. Horacio Herrera, nommé membre et Mme Olimpia Perroud, démissionnaire)

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST présente la candidature de **M. Nicolas HÄUSEL**.

Au nom du groupe PLR, M. Fernand BRIGUET présente la candidature de **M. Sandy WARTH**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, MM. Nicolas HÄUSEL et Sandy WARTH sont élus tacitement.

**5. ELECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES PETITIONS** (en remplacement de Mmes Valérie Crot Rottet & Sophie Lab, démissionnaires)

Au nom du groupe PLR, M. Fernand BRIGUET présente la candidature de **Mme Paulette DE VRIEZE STAN**.

Au nom du groupe Hors Parti, M. Ernest CORBAZ présente la candidature de **M. Serge DUDAN**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme DE VRIEZE STAN et M. Serge DUDAN sont élus tacitement.

**6. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE** (en remplacement de Mme Olimpia Perroud, démissionnaire)



Au nom du groupe PLR, M. Fernand BRIGUET présente la candidature de **M. Marco TADDEI**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Marco TADDEI est élu tacitement.

**7. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DE GESTION**  
**(en remplacement de Mme Sophie Lab, démissionnaire)**

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST présente la candidature de **M. Denis HEMME**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Denis HEMME est élu tacitement.

**8. REFECTION DES COLLECTEURS COMMUNAUX DANS LA ROUTE DE**  
**BERNE ENTRE LE CARREFOUR DES CROISETTES ET EN MARIN (LIMITE**  
**COMMUNALE AVEC LAUSANNE) – DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE –**  
**Préavis N° 1/2016**

La parole est donnée à **M. Ernest CORBAZ**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.  
La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis 1/2016.

A main levée, **le préavis No 1/2016 est accepté à l'unanimité.**

**9. CONSTRUCTION DE COLLECTEURS EU-EC, EN SYSTEME SEPARATIF –**  
**SECTEUR ORCHEZ-CENTRAL – DEMANDE D'UN CREDIT DE**  
**CONSTRUCTION – Préavis N° 2/2016**

Le préavis N° 2/2016 ayant été traité par la même commission, la parole est à nouveau donnée à **M. Ernest CORBAZ**, président rapporteur, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.  
La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis 2/2016.

A main levée, **le préavis No 2/2016 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

**10. REGLEMENT SPECIFIQUE CONCERNANT LA TAXE RELATIVE AU**  
**FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE SUITE A LA**



## **REVISION DU PLAN D'AFFECTATION CANTONAL NO 309 « VENNES » SUR LA COMMUNE D'EPALINGES – APPROBATION – Préavis N° 3/2016**

La parole est donnée à **M. Enea REZZONICO**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.  
La discussion est ouverte.

**M. Erich DÜRST** intervient sur la forme car un élément le dérange. En effet, comme indiqué dans le rapport, nous sommes liés à une convention depuis 2009. Il rappelle qu'une convention est un acte de droit administratif ou de droit privé et nous, nous sommes l'organe délibératif de la commune. Le fait d'accepter un règlement est un acte législatif au niveau communal. Il ne voit pas dans ce cas de quelle manière une convention peut ensuite être contraignante pour notre Conseil. Ce qui est contraignant, ce sont les lois de droit supérieur (cantonales et fédérales). Mais une convention conclue entre différents partenaires ne l'est en aucun cas. D'autant plus que cette convention est antérieure à l'acte législatif, à savoir la modification du PAC, qui permet la construction de surfaces supplémentaires, et c'est la construction de ces surfaces supplémentaires qui conduisent à la possibilité de percevoir cette taxe. Notre Conseil mérite d'obtenir des explications complémentaires de la part de la Municipalité sur cette apparente contradiction.

**M. Bernard KRATTINGER, Municipal**, précise qu'un des éléments qui a amené les municipalités de Lausanne et Epalinges, ainsi que tous les partenaires, à signer la convention et l'avenant à celle-ci et pour que le règlement concernant la taxe puisse être appliqué, il doit être mis en application avant l'adoption du plan de quartier et du plan d'affectation correspondant. Il rappelle que le PAC « Vennes » a été adopté en 2014. A partir du moment où il n'y a pas eu de règlement communal définissant le montant de la taxe, il était dès lors impossible de s'appuyer sur une autre modalité que la convention qui prévoit les CHF 25.- correspondant à la précaution qu'on prit les communes de Lausanne et Epalinges pour que cette taxe puisse être obtenue sur le PAC « Vennes ». Si nous ne le faisons pas, aujourd'hui il n'y aurait pas de taxe et il serait donc impossible de la légiférer. Le règlement doit être adopté avant ou au plus tard en même temps que la légalisation du plan d'affectation en question. C'est donc bien le principe de précaution que les communes ont mis en avant dans les négociations de la convention qui a prévalu pour que cette taxe puisse être appliquée.

Concernant le rapport, il relève que la municipalité a pris note de la modification sur la phrase de l'article numéro 4 que nous a signalé la commission. Il informe aussi que le document qui précise le montant de la taxe qui aurait pu être fixée pour le PAC « Vennes » a été quelque peu diminué car les collecteurs ont été enlevés du montant, ils ne pouvaient pas faire partie des équipements communautaires qui sont soumis à la taxe. Nous sommes aujourd'hui à une charge réelle par m<sup>2</sup> de SPd supplémentaire de CHF 63.34 au lieu des CHF 65.39 mentionnés précédemment.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 3/2016.

**A main levée, le préavis No 3/2016 est accepté à une grande majorité moins 3 abstentions.**



**11. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA MOTION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE MARY PITTET, POUR LES VERTS, DEMANDANT A LA MUNICIPALITE LA CREATION DE PLACES DE JEUX POUR LES ENFANTS – APPROBATION – Préavis N° 4/2016**

La parole est donnée à **Mme Mercédès ASSAL**, remplaçant le président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, pour la lecture de son rapport.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.  
La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis 4/2016.

A main levée, **le préavis No 4/2016 est accepté à l'unanimité.**

**12. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MAZYAR YOSEFI DEMANDANT A LA MUNICIPALITE D'ETUDIER LA POSSIBILITE D'EQUIPER LE CONSEIL COMMUNAL AU MOYEN D'UN SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE – PRISE EN CONSIDERATION**

Lors de la séance du 8 décembre 2015, Monsieur le conseiller communal Mazyar YOSEFI a déposé un postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'équiper le Conseil communal au moyen d'un système de vote électronique. Le texte intégral figure à la page 437 du PV de la séance précitée. Il appartient maintenant au Conseil de se prononcer sur la prise en considération de ce postulat, selon l'article 62b du règlement du Conseil communal.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic.** En vertu de l'article 62b du règlement, la Municipalité est entendue sur ce sujet. Notons que les seules communes du canton possédant un tel système sont Lausanne, Montreux et Nyon et il en est prévu à Yverdon et à Pully. Ce sont des communes qui ont le double de population qu'Epalinges. L'introduction d'un vote électronique impliquerait une modification du règlement du Conseil communal pour permettre un autre système de vote. Il est précisé aussi que la loi cantonale actuelle permet bien le vote électronique avec toutefois la restriction que seuls les votes à main levée peuvent être remplacés par un vote électronique. Il en résulte que le vote à bulletins secrets par exemple ne peut pas être effectué avec un tel système et devrait continuer à être fait avec des bulletins de vote manuscrits de même que pour les votes nominaux. Les principaux critères à prendre en considération sont la fiabilité, la robustesse technique, la robustesse contre les fraudes, la garantie de la confidentialité et l'ergonomie. Parmi les sondages dans les auditoriums, il existe bel et bien de tels systèmes relativement bon marché mais ils ne correspondent pas hélas aux critères mentionnés ci-dessus. Le coût de la commune de Nyon est de CHF 21'500.- avec des frais de maintenance estimés à environ CHF 1'000.- par année avec un technicien en présence. D'autres systèmes plus lourds sont envisagés dans d'autres communes pour un montant d'environ CHF 160'000.-. Relativement peu de votations du Conseil communal d'Epalinges ont demandé un recomptage. A noter aussi que le système de



vote électronique n'exclut pas de deuxième vote. Pour ces raisons, la Municipalité donne un préavis négatif à la prise en considération de ce postulat.

**M. Mazyar YOSEFI** entend la réponse de la Municipalité mais ne trouve pas acceptable qu'une commune comme Epalinges, avec plus de 9'000 habitants et 80 personnes au Conseil communal, ne soit pas munie d'un système de vote électronique. Il peut en témoigner car pendant son mandat de Président du Conseil, les résultats ne jouaient souvent pas lors des votes, il suffit de prendre le PV de la dernière séance et de comparer les résultats des votes avec les membres présents. Il encourage le Conseil à demander à la Municipalité une étude précise et concrète et à voter pour la prise en considération de ce postulat.

**M. Félix SCHMIDT** est d'accord avec les arguments de la Municipalité. Il ajoute que nous sommes ici dans une salle qui a beaucoup d'autres usages que celle du Conseil communal. Avec un tel système il faudrait chaque fois le monter, le démonter, ce qui demanderait beaucoup de travail supplémentaire. Il recommande aussi de ne pas accepter ce postulat.

**M. Erich DÜRST** est aussi d'accord avec la Municipalité. Pendant son année de présidence, il n'a nullement senti le besoin d'avoir des cartes de couleur ni de vote électronique. L'essentiel est que le résultat soit juste, s'il y a un doute on passe aux bulletins secrets ou à l'appel nominal. Il n'y a pas besoin de s'encombrer d'encore plus de technologie, pour notre Conseil cela n'est pas nécessaire. Il souligne quand même que la prise en considération peut être acceptée ce soir, cela ne charge que la Municipalité de rapporter sur les possibilités, le coût, l'opportunité, etc. et ne préjuge rien l'introduction d'un tel système.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, rappelle qu'il y a déjà eu un postulat il y a 5 ans, qu'il avait abouti et que la Municipalité avait donné un certain nombre de réponse. Par soucis de cohérence, cette nouvelle étude ressemblera à la première si ne n'est qu'avec encore plus de profondeur. Après discussion, il pourrait être envisagé qu'uniquement le nombre de oui et de non pourrait être comptés et que par défaut, même si chacun peut montrer qu'il s'abstient, ceux qui ne vote pas pourraient être comptés comme abstention.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération.

*A une grande majorité, la prise en considération de ce postulat est refusée.*

**13. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST, POUR LES VERTS, DEMANDANT A LA MUNICIPALITE DE PRESENTER UNE ETUDE SUR L'ETAT DE LA BIODIVERSITE DANS LA COMMUNE – PRISE EN CONSIDERATION**

Lors de la séance du 8 décembre 2015, Monsieur le conseiller communal Erich DÜRST a déposé une motion demandant à la Municipalité de présenter une étude sur l'état de la biodiversité dans la commune. Le texte intégral figure à la page 436 du PV de la séance précitée. Il appartient maintenant au Conseil de se prononcer sur la prise en considération de cette motion selon l'article 62b du règlement du Conseil communal.



**M. Jean-Marc BAATARD, municipal.** En vertu de l'article 62b du règlement, la Municipalité est entendue sur ce sujet. La Municipalité est unanimement favorable à la motion de M. Erich DÜRST, il tient cependant à relever que si cette motion est acceptée, des délais seront demandés car réaliser une étude valable sur la faune et la flore de la commune en 6 mois est pratiquement impossible. Une telle démarche rejoindrait des démarches participatives qui sont faites dans d'autres communes de Suisse, d'Allemagne et de France où la population est appelée elle aussi à se manifester, à signaler toute les manifestations qu'elle a faites, ce qui semble un excellent moyen de tisser encore des liens supplémentaires entre les habitants de la commune. La Municipalité est totalement favorable à cette motion.

**M. Félix SCHMIDT.** Comme l'a relevé M. DÜRST, la Municipalité à majorité rose-verte de cette législature avait dans son programme de législature 2011-2016 l'ambition de « *Répertorier les richesses naturelles (faune et flore) de notre commune, pour mieux les valoriser et les protéger.* »

Force est de constater qu'en 5 ans la Municipalité n'a rien apporté de concret en la matière. Le seul point qui a avancé relevait de la protection contre les plantes invasives, à la demande d'un conseiller PLR.

Non seulement, la Municipalité n'a rien répertorié ni proposé de solutions pour valoriser nos richesses naturelles, mais surtout elle n'a apporté aucune amélioration dans les domaines où sa compétence d'exécutif aurait permis des avancées concrètes.

Par exemple en 2010 déjà, peu avant le changement de législature, la commission chargée de traiter le projet de rénovation de la piscine, que je présidais, avait regretté que les relativement importantes surfaces vertes entourant la piscine étaient inaccessibles aux élèves ou au public et étaient exploitées uniquement en gazon, sans aucune valeur écologique. Le souhait avait été clairement fait d'une réflexion sur la mise en valeur de ces terrains, pour le public et pour améliorer la biodiversité.

Il en est de même de la plupart des terrains communaux. A ma connaissance, rien n'a été entrepris de concret pour améliorer leur valeur écologique, là où la commune peut apporter une contribution concrète. On continue à avoir partout dans les surfaces publiques ou le long des routes et des talus des surfaces engazonnées et très pauvres en valeurs naturelles et paysagères. Des concierges et employés communaux y sont occupés à des fauchages trop fréquents ou à y souffler des feuilles, en cassant en général les oreilles des voisins.

La plupart des villes modernes, et même notre voisine socialiste, remettent de la nature en ville en créant des petits espaces de nature et de biodiversité, des plantations de fleurs voire des petits potagers urbains là où c'est possible, des surfaces en friche, qui augmente la diversité et la qualité de la vie en ville. Il existe même une publication de l'office fédéral de l'environnement à ce sujet et de nombreuses publications à Genève. Notre Municipalité, malgré son syndic écologiste, n'a rien entrepris dans ce domaine.

Aujourd'hui on nous demande une étude et un inventaire.

Ces études et inventaires devront de toute façon être faits dans le cadre de la révision du PDcom et du PGA. Ceci sera la tâche de la prochaine législature et de la prochaine équipe municipale.

Aujourd'hui pour le dernier printemps de cette législature, je vous propose la chose suivante :

- demander à la Municipalité qu'elle prenne des actions concrètes, dans ses domaines de compétences, sur les terrains communaux à sa charge, afin d'améliorer la qualité et la diversité écologique.



- demander à la Municipalité d'intégrer les études sur la biodiversité au processus nécessaire au développement du plan général d'affectation.

Il recommande de ne pas prendre cette motion en considération.

**M. Jean-Marc BAATARD, municipal,** comprend les soucis de M. SCHMIDT mais pense qu'il manque d'informations. Depuis le début de la législature, la Municipalité a pris un certain nombre de dispositions, particulièrement concernant les parcs et promenades qui ont renoncés quasi totalement à l'usage de produits phytosanitaires. Ils poursuivent encore des études pour pouvoir remplacer tous les produits chimiques jadis utilisés sur le territoire de la commune. Concernant les gazons, les terrains qui se trouvent à l'ouest du parking de Bois-Murat sont laissés en prairie (en accord avec les maîtres de sciences) pour que les élèves puissent développer leurs connaissances de la biodiversité. Certaines parties du cimetière, jadis engazonné et tondu, sont maintenant laissées en prairie naturelle. La semaine passée encore, le service des parcs et promenades a procédé à la plantation de deux espèces de saules, à l'inventaire de la confédération quasi disparus ou en voie de disparition, afin de reconstituer des haies vives. En collaboration avec le service technique, la Municipalité étudie tout un système de conservation au maximum des espaces de la biodiversité. C'est quelque chose qui préoccupe la Municipalité depuis 5 ans, c'est donc une erreur de dire que la Municipalité n'a rien fait dans ce domaine, bien au contraire. Que l'on prenne ou pas en considération cette motion, la Municipalité a de toute façon l'intention de continuer dans cette voie.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic.** De mémoire sept projets ont été faits durant cette législature, notamment un projet de règlement sur les arbres, un règlement sur les jardins familiaux qui n'ont pas le droit d'utiliser de produits phytosanitaires, l'introduction de plantes en voie d'extinction, l'aménagement différencié d'un certain nombre de parcelles de la commune ainsi que la valorisation de deux biotopes. Il est par contre d'accord sur le fait que la communication n'a pas été faite de manière optimale. L'acceptation de cette motion serait un point final aux démarches entreprises par la Municipalité.

**M. Erich DÜRST.** Chaque conseiller a prêté ici serment de s'engager à préserver les biens de la commune. Les biens naturels sont indispensables à notre vie et à celle de nos enfants. C'est une thématique extrêmement importante. Si le respect d'un délai de 6 mois ne permet pas de répondre correctement à une motion, cela ne vaut pas la peine. Autant prendre le temps nécessaire et avoir une étude complète. Que cette étude entre aussi dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs et du PGA lui semble aussi une bonne proposition. Il est d'accord aussi sur le fait de faire des actions concrètes, la Municipalité a énuméré un certain nombre de choses qui ont été entreprises, c'est un effort qui doit continuer et sur le fait que c'est une affaire de la prochaine législature. Enfin, il rappelle que sa motion consiste à demander une étude sur l'état de la biodiversité de la commune mais aussi sur la manière de la préserver et de la promouvoir.

Il invite de soutenir cette motion et de la prendre en considération.

**M. Cédric DELAMADELEINE** reprend les termes de la motion qui demande une étude sur l'état de la biodiversité dans notre commune et sur les moyens de la préserver et de la promouvoir. Il faut être bien au clair sur le fait que toutes les études qui pourront être faites et les moyens qui seront entrepris se feront sur des terrains appartenant à la commune et



vraisemblablement pas sur des terrains appartenant à des privés. Il a bien entendu les réponses données précédemment qui précisent qu'un certain nombre de démarches ont été entreprises sur des terrains communaux, de sorte que sa réflexion est de savoir si vraiment cela vaut la peine d'engager des moyens pour faire des études, en sachant que de toute façon on pourra appliquer un certain nombre de choses sur des terrains exclusivement communaux et que ces démarches sont déjà entreprises. Dans le texte de la motion, il est fait état que de toutes manières ces études devront être intégrées aussi bien dans les plans directeurs communaux et du PGA. Il aimerait donc savoir si la Municipalité rejoint cette proposition, car dans ce cas cela ne lui semble pas nécessaire d'engager des frais sachant que cela sera fait par l'intermédiaire de la Municipalité.

**M. Félix SCHMIDT** rejoint M. DÜRST sur l'intérêt de faire une étude sur ces sujets. Il faut s'interroger sur les valeurs de la commune à promouvoir et à développer, cela fait partie de la réflexion globale. C'est pour cela que son intervention a pour but de faire le bilan des actions concrètes d'une législature qui arrive à son terme. Sa proposition veut que cela se fasse avec la Municipalité en place d'ici quelques mois. C'est une tâche importante de la nouvelle législature de faire ce PGA, dans ce cadre là toutes les mesures seront prises pour faire du bon travail.

**M. Bernard KRATTINGER, municipal,** répond aux préoccupations de M. DELAMADELEINE et précise qu'un plan directeur général et un PGA ne concernent pas que les terrains communaux mais l'entier de l'affectation de la commune y compris les privés. Ces éléments seront évidemment intégrés dans la réflexion menée sur le PDcom et le PGA qui est en train d'être lancé par la Municipalité. Il rappelle aussi que sur l'aspect de la biodiversité, un certain nombre de démarches ont été faites notamment pour maîtriser les plantes invasives, en termes de plan de gestion des forêts communales, etc. Une démarche participative a aussi été faite dans le quartier des Croisettes/Tuileries où des propositions venant des habitants du quartier ont été faites pour envisager la création de potagers à l'intérieur des quartiers et aussi pour préserver et améliorer tous les espaces verts de ce secteur. Tous ces éléments nécessitent des études, la Municipalité s'attèle pour mener à bien ces projets.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic** précise que l'étude proposée ici va au-delà des mesures que le PDcom pourrait nous fournir.

**M. Laurent BALSIGER** pense que cette étude est de toute façon utile pour le PDcom et qu'il est nécessaire de ne pas perdre de temps et de faire cette étude dès maintenant.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération.

*A une grande majorité moins 4 abstentions, la prise en considération de cette motion est acceptée.*



## 14. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### ▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

**Commission consultative d'intégration Suisses-Etrangers de la commune d'Epalinges (CISEE) :** lors de la séance du 15 septembre 2015, le Conseil communal a accepté le préavis concernant la création du CISEE. A l'article 5 du règlement du CISEE il est mentionné que la commission se compose en principe d'un représentant de chaque parti du Conseil communal. Il demande donc aux partis de bien vouloir communiquer le nom de leur représentant au plus tard pour fin février.

**Page communale Facebook :** le 22 décembre dernier a été créée la page Facebook de la commune d'Epalinges. Six événements ont déjà été annoncés via ce canal. Il encourage le Conseil à la suivre. Un certain nombre de projets seront mis en ligne prochainement. Les critiques ou propositions d'amélioration sont bien entendu les bienvenus.

### ▪ M. Pierre JOLLIET, municipal

**Complexe scolaire de Bois-Murat :** le concours d'architecture concernant le complexe scolaire de Bois-Murat a été lancé. Le jury s'est réuni à plusieurs reprises pour évaluer trente projets et s'est déterminé à l'unanimité sur le projet lauréat qui répond à tous les points sur le programme qui a été établi dans le cadre de l'étude de faisabilité. Le nom du gagnant sera dévoilé lors du vernissage qui aura lieu le 31 mars 2016 à 17 h 00 et le Conseil est bien entendu invité à venir découvrir ces projets. Les projets seront exposés au public du 1<sup>er</sup> au 10 avril.

### ▪ M. Alain MONOD, municipal

**SDIS Epalinges :** en avril 2015, un crédit de CHF 100'000.- a été octroyé pour l'achat d'un nouveau véhicule de transport. Ce véhicule est arrivé le 22 décembre 2015 et remis officiellement à la commune le 18 janvier 2016. Finalement la facture a été de CHF 84'493.-. Cette différence s'explique par deux raisons, tout d'abord par le rabais Euro et aussi par un malentendu entre le fournisseur et l'équipementier du service du feu qui a conduit à certains doublons. La commande d'un VW T5 initialement prévue n'a pas abouti car il ne se construisait plus au moment de la commande définitive et pour le même prix nous avons reçu un VW T6, avec de meilleures performances environnementales. Concernant l'ancien véhicule qui avait 24 ans, il a été décidé d'en faire don à une association qui équipe des petits villages roumains.

**Police cantonale :** certains pensent qu'il n'y a plus de contrôle radar à Epalinges, c'est une erreur. Plusieurs automobilistes ont pu constater le contraire, en effet sur 2'500 véhicules contrôlés en 2015, il y a eu un taux d'effraction de 5.5%. C'est environ 1% de moins que la moyenne cantonale. Les chiffres de janvier 2016 rapportent 914 véhicules contrôlés, 27 automobilistes dénoncés ce qui donne un taux d'effraction de 2.9%.



▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

**Action coup de balai :** la Municipalité d'Epalinges a le plaisir de convier les habitantes et habitants de notre commune à une opération « chasse aux déchets » destinée à remettre un peu d'ordre dans les forêts communales. Comme dans plusieurs communes de la région, à Epalinges, cette journée « Coup de balai » a été agendée au samedi 16 avril 2016 de 9 h 00 à 12 h 00. Des informations plus précises concernant cette opération seront comme de coutume communiquées prochainement par un tout-ménage. Pour les inconditionnels de l'entretien de notre domaine forestier, le rendez-vous du 16 avril 2016 a d'ores et déjà été fixé à 9 h 00 sur le parking du collège de Bois-Murat. En fin de matinée, le verre de l'amitié accompagné de quelques amuse-bouche sera proposé à tous les participants au refuge du Chaugand.

**Bureau technique communal :** depuis plusieurs années, le Service technique de notre commune manque cruellement d'effectif pour répondre et traiter correctement les dossiers qui lui sont confiés.

A titre comparatif, la dotation du Service technique d'Epalinges est de 5.9 EPT (emploi plein temps). Cette dotation est de 7 EPT à la commune de Lutry (9'800 habitants) pour le seul service aménagement du territoire et bâtiments, sans compter le personnel administratif et technique du service des travaux (4 personnes). Elle est de 5.5 EPT au Mont (7'000 habitants) et de 6.7 EPT à Crissier (8'200 habitants)

Malgré l'excellent travail effectué par l'ensemble du personnel du service technique, les retards s'accumulent, notamment à cause de l'augmentation du nombre de dossiers à traiter et de la complexification de ceux-ci. La cumulation de ces deux paramètres est évidemment chronophage et explique les raisons des retards dont se plaignent les habitants et habitantes en attente d'un permis de construire, d'une autorisation d'habiter ou d'exploiter, d'une réponse à une demande de pose de panneaux photovoltaïques, pour ne citer que quelques exemples.

Pour remédier aux problèmes évoqués, la Municipalité a décidé de mettre au concours un poste de collaborateur ou collaboratrice au bureau technique communal. L'annonce a été diffusée en janvier 2016. Les postulations arrivées à ce jour ne permettent malheureusement pas de pourvoir ce poste. Celui-ci devra à nouveau être mis au concours ces prochaines semaines.

**Vœu de M. Jean-Pierre MICHAUD :** suite à la clarification de son vœu par rapport au procès-verbal du 8 décembre 2015 où il était mentionné comme une motion, la Municipalité va donc le traiter comme tel lors d'une prochaine séance.

**Assainissement énergétique du parc immobilier communal :** il répond à la question posée lors de la dernière séance par M. Erich DÜRST.

*« La question concerne une motion que le Conseil a acceptée en février 2014 au sujet d'une étude sur les travaux d'assainissements énergétiques des bâtiments communaux à mener dans les années à venir. En juin 2014, le Conseil a accepté la réponse de la Municipalité à cette motion en tant que rapport intermédiaire et a invité par ce fait la Municipalité à poursuivre ces travaux et à présenter l'étude telle que demandée par la motion. Quand et sous quelle forme la Municipalité entend donner réponse à cette motion ? »*



Avant de répondre à M. DÜRST, la Municipalité tient à rappeler que lors de la séance du 24 juin 2014, la décision prise par le Conseil communal avait la teneur suivante : Le Conseil communal d'Epalinges décide d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller E. DÜRST en tant que rapport intermédiaire, ainsi que les propositions de la Municipalité consistant à poursuivre les études déjà en cours (energo et rapport BG), et à les compléter par des études concernant l'assainissement des enveloppes des bâtiments communaux. Ces différentes études permettront l'établissement de la planification pluriannuelle des interventions sur le parc immobilier communal souhaitée par le motionnaire et ainsi de répondre à la motion. La Municipalité a donc déjà répondu à cette motion par le préavis n°11/2014. Certes, le Conseil communal avait estimé la réponse de la Municipalité comme un rapport intermédiaire, mais cela n'implique pas que la Municipalité soit astreinte à apporter une nouvelle réponse par voie de préavis, ce que d'ailleurs M. DÜRST ne demande pas.

Dès lors, en réponse à la question posée le 8 décembre 2015 et conformément à la décision prise par le Conseil communal le 24 juin 2014, la Municipalité a poursuivi les études en cours, à savoir :

- Analyse de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux
- Etudes d'assainissement des installations de production et de distribution d'énergie thermique de plusieurs bâtiments communaux (complexe scolaire de Bois-Murat, pavillon scolaire du Chaugand, pavillon scolaire du Grand-Chemin, Maison de commune, Salle des spectacles et l'Auberge communale, Maison Rochat, collège du Village et salle de gymnastique de la Croix-Blanche).
- De plus, pour la Maison Rochat, la Salle des spectacles et auberge communale, ainsi que pour la salle de gymnastique de la Croix-Blanche, les études d'assainissement des installations de production et de distribution d'énergie thermique ont été complétées par des études d'intégration d'installation solaire thermique pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

Concernant l'assainissement des installations de production et de distribution d'énergie thermique, rappelons qu'en 2012 il a été procédé au remplacement de la chaufferie et au nettoyage complet de l'installation de chauffage du petit collège du Grand-Chemin. Puis, en été 2013, c'est l'assainissement des installations de production d'énergie thermique du complexe scolaire de Bois-Murat, l'assainissement des nourrices sanitaires, ainsi que le remplacement d'un tronçon de conduite téléthermique défectueux alimentant en chauffage l'abri PC qui ont été exécutés.

En 2015 a été effectué le remplacement de la chaudière à mazout du pavillon scolaire du Chaugand par une installation de chauffage avec pompe à chaleur, complétée par la pose de 32 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture. Toujours en 2015, la chaudière à gaz du collège du village a été remplacée.

D'autre part, le plan des investissements inséré dans le budget 2016 précise les intentions des autorités communales concernant la planification de l'assainissement des installations de production et de distribution d'énergie thermique avec ou sans intégration d'installation solaire thermique pour le préchauffage de l'eau chaude



sanitaire et celle relative à l'assainissement des enveloppes de certains bâtiments, à savoir :

- 2016 – Remplacement urgent de la couverture du toit, de l'isolation et de la ferblanterie du collège de l'Ofréquaz
- 2016 – Assainissement du système de chauffage de la Maison Rochat et pose de capteurs solaires thermiques.
- 2017 – Assainissement du système de chauffage de la Salle des spectacles / Auberge communale / Maison de commune (remplacement de la chaudière à mazout par une installation de chauffage au gaz) et pose de capteurs solaires thermiques.
- 2018 – réfection du plafond, des luminaires et du système de chauffage de la salle de gymnastique de la Croix-Blanche
- 2018 / 2019 – Réfection de la toiture et de l'isolation des façades de la Salle des spectacles.

Ces investissements restent prévisionnels. Ces travaux seront bien évidemment engagés suite aux études complémentaires destinées à préciser objet par objet les assainissements à réaliser et en fonction des crédits de construction que le Conseil communal acceptera d'accorder à la Municipalité.

De plus, pour assurer un assainissement optimal de certains bâtiments, il est possible que les travaux d'assainissement des façades et toitures soient programmés avant ceux concernant l'assainissement des installations de production et de distribution d'énergie thermique. Ce sera notamment le cas pour la Salle des spectacles et l'auberge communale. A ce titre, la Municipalité vient de lancer, début 2016, un appel d'offre en procédure sur invitation pour ce projet de rénovation des façades de la Salle des spectacles et de l'auberge communale.

L'assainissement des enveloppes d'autres bâtiments communaux vont aussi faire l'objet d'études ciblées. Ces études devraient permettre à la commune d'effectuer les travaux de réfection des bâtiments concernés lors des années suivantes :

- 2020 – Assainissement des enveloppes du pavillon scolaire du Chaugand et de celui du Grand-Chemin
- 2020 – Assainissement des façades du collège de l'Ofréquaz
- 2020 / 2021 – Assainissement de l'enveloppe de la salle de gymnastique de la Croix-Blanche
- 2021 / 2022 – réfection des façades des bâtiments B-C-D du complexe scolaire de Bois-Murat.

Voilà donc résumées de façon synthétique les diverses démarches actuelles et futures engagées par la Municipalité et les services communaux concernés.

La réponse de la Municipalité à la motion déposée par M. le conseiller Erich DÜRST relative à l'assainissement énergétique du parc immobilier communal (préavis n° 11/2014) correspondait à l'état des lieux en juin 2014 de l'état des installations de production et de distribution d'énergie thermique des plus



importants bâtiments communaux et de l'efficacité énergétique de 12 d'entre eux. Ce préavis 11/2014 mentionnait également les études envisagées concernant l'assainissement des enveloppes des bâtiments communaux.

La communication de ce soir correspond pour sa part à l'état des lieux actualisé des installations de production et de distribution d'énergie thermique, ainsi que celui relatif aux travaux et études engagés ou programmés pour d'une part améliorer l'efficacité énergétique des installations techniques et réduire les consommations d'énergie, et d'autre part, assainir les façades et toitures de plusieurs bâtiments communaux.

De plus, les rapports de gestion de la Municipalité renseignent chaque année les membres du Conseil sur le suivi de l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments (*Méthode energostat*).

La Municipalité espère ainsi avoir répondu à la question posée par M. le Conseiller Erich DÜRST lors de la séance du 8 décembre dernier.

## 15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. Claude MATTER.** En date du 22 septembre 2015 une interpellation a été déposée au Conseil communal de la ville de Lausanne avec le titre suivant : « Une collaboration avec Epalinges concernant leur nouvelle déchetterie est-elle envisageable ? ».

Une des questions mentionnée dans cette interpellation attire plus spécialement mon attention. Je cite :

- La Municipalité de Lausanne pense-t-elle contacter celle d'Epalinges afin d'envisager une collaboration intercommunale concernant l'utilisation de cette nouvelle déchetterie par les habitants de la zone foraine des Râpes (Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc, Montblesson) ?

A mon tour je pose les questions suivantes à notre Municipalité :

- La Municipalité d'Epalinges a-t-elle été contactée par la Municipalité de Lausanne à ce sujet ?

- Quelle serait la position de la Municipalité quant à une éventuelle utilisation de la déchetterie par les habitants de la zone foraine des Râpes ?

**M. Maurice MISCHLER, Syndic,** répond pour la 1<sup>ère</sup> question que la Municipalité n'a pas été contactée. La Municipalité répondra à la seconde ultérieurement.

**M. Enea REZZONICO** souhaite déposer une motion pour des potagers collectifs dans les quartiers d'Epalinges. Jardins familiaux et jardins ouvriers sont des réalités bien connues et appréciées des citoyens, qui s'y ressource le weekend et y produisent fruits et légumes de qualité à bas prix.

Ces structures sont par contre souvent peu esthétiques avec leurs cabanons et autres installations rigides, et peuvent aussi être une source de nuisance pour les voisins à cause des habitudes de certains usagers d'y organiser des grillades et autres activités de loisirs, sans oublier la tendance présente à certains endroits d'utiliser des produits phytosanitaires peu écologiques. C'est aussi pour cette raison que ces structures sont souvent localisées en marge des villes.



Depuis quelques années on voit fleurir partout dans le monde et aussi à plusieurs endroits en Suisse Romande des versions de ces jardins plus écologiques, plus conviviales, plus respectueuses du paysage et plus proches des usagers, permettant ainsi de créer des espaces de rencontre, de loisir et d'activité physique à proximité des habitations : les potagers collectifs ou potagers urbains.

On entend par là des petites parcelles potagères situées au cœur des quartiers d'habitation. Réalisées aux abords des immeubles, ils occupent des espaces jusque là peu ou pas utilisés, et deviennent rapidement des lieux de vie et de rencontre, où chacun peut se rendre tranquillement à pieds depuis chez soi pour jardiner une heure ou deux. Ces jardins se caractérisent aussi par la mise en place d'une charte du jardinage écologique, et par le partage des outils de jardinage, permettant ainsi de limiter l'installation de structure de stockage au strict minimum.

Par le biais de cette motion, et au vu de ce qui précède, il est donc demandé à la Municipalité de présenter une étude sur les possibilités d'implantation de potagers urbains sur le territoire communal, en considérant aussi bien des terrains de propriété de la commune que des terrains privés qui pourraient être valorisés en partenariat avec des propriétaires d'immeubles.

Le Président ouvre la discussion sur la recevabilité de cette motion.

***La discussion n'est pas demandée, la motion est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.***

**M. Félix SCHMIDT** souhaite déposer un postulat.

Selon l'article 17 de la loi sur l'aménagement du territoire, la Municipalité a la tâche d'établir les plans directeurs communaux et localisés, les plans d'affectation et plans de quartier. Elle est chargée de l'information et de la participation de la population.

Selon cette même loi, le Conseil communal a la tâche d'adopter les plans directeurs régionaux, communaux et localisés et les plans d'affectation soumis par la municipalité.

La loi fixe donc clairement les rôles et c'est bien comme ça : la Municipalité propose des principes et une planification de l'aménagement du territoire, le Conseil traite et décide d'approuver les plans proposés. Il peut naturellement refuser ou retourner les plans à la municipalité pour modifications.

Ces tâches d'élaboration et d'adoption des plans sont parmi les plus importantes que le conseil communal ait à traiter car d'elles dépend tout l'avenir de la commune, de l'occupation du territoire, du nombre futur d'habitants, des équipements collectifs (écoles, etc.), du trafic et finalement de la qualité de la vie future dans la commune.

La prochaine législature aura la tâche importante de revoir le plan directeur communal ou le plan général d'affectation. Hors, pendant cette dernière législature, nous avons appris qu'une des décisions les plus importantes que la commune ait jamais prise en la matière a été fixée par la Municipalité sans avoir été soumise à la discussion et à la validation par le Conseil communal.

Il s'agit du Périmètre Compact du PALM (ou Périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges). Ce périmètre compact a été dans un premier temps établi en 2007, puis, précisé en 2011-2012.



Il est mentionné dans le chapitre 1.3.4 du rapport du PALM de juin 2012 que « *La démarche a été conduite en concertation étroite avec les communes limitrophes (). La limite est aujourd'hui calée sur le parcellaire.* » Il est aussi précisé que « *Le résultat confirme la délimitation de 2007, hormis quelques modifications sur les communes du Mont-sur-Lausanne et d'Epalinges et divers ajustements mineurs* ». Donc Epalinges a discuté, modifié et décidé de ce périmètre sans consulter le Conseil communal.

Qu'est-ce que ce Périmètre Compact, et en quoi est-il important ?

Toujours selon ce même rapport, « *le périmètre compact est l'espace déjà largement urbanisé où les partenaires du projet d'agglomération Lausanne - Morges entendent contenir le développement de façon à freiner, voire arrêter l'expansion de l'urbanisation sur les communes voisines (...). Sa limite ne coïncide pas avec les limites communales, mais avec celles des surfaces déjà urbanisées ou à urbaniser, car bien desservies en transports publics et offrant un bon niveau de services.* »

Au chapitre 1.4 de ce rapport, il est mentionné que les propositions contenues dans le PALM « *ont une valeur directrice destinée à orienter l'élaboration des projets en cours et à venir ; les tracés, les périmètres (à l'exception du périmètre compact) et les délimitations sont d'ordre indicatif. Non contraignantes pour les tiers, les cartes et les fiches ont valeur d'engagement entre les autorités et s'inscrivent comme base commune de travail.* » L'exception mentionnée dans la parenthèse signifierait donc que le périmètre compact aurait force obligatoire et serait ainsi contraignant pour l'élaboration à venir du plan directeur communal, sans que le conseil communal ne se soit prononcé sur sa délimitation, décisive pour notre avenir.

Cette limite du périmètre compact divise la commune d'Epalinges en deux secteurs :

- Un secteur à l'intérieur du périmètre compact, où on veut « *accueillir la croissance* » de l'agglomération. Il s'agira de densifier fortement, avec une densité minimum de 100 habitants + emplois à l'hectare.
- Un secteur à l'extérieur du périmètre compact, où au contraire, le « *développement sera assuré conformément aux prescriptions du Plan directeur cantonal, en préservant les paysages, les surfaces agricoles et les milieux naturels.* » Autant dire que le développement sera de basse densité.

A la lecture de ces critères, on se rend compte, par exemple, que l'inclusion ou non dans le périmètre va affecter grandement l'évolution de la valeur des terrains.

Sans avoir analysé en détail la position de ce périmètre compact, force est par ailleurs de constater que sa délimitation est loin d'être logique ou satisfaisante. Si l'on comprend bien l'idée générale de densifier à proximité des axes de transport en commun, on s'étonnera que parfois le temps de parcours à pied entre la limite du périmètre et le prochain arrêt actuel ou futur peut varier de 1 minute à 15 minutes, où que certaines zones en soient exclues alors qu'elles sont bien desservies par des bus très réguliers.

Il est donc nécessaire que cette limite essentielle pour l'aménagement de notre commune fasse l'objet d'une analyse de pertinence et d'une prise de position argumentée par la Municipalité, puis, comme l'exige la loi, d'une décision de notre conseil.

Je demande donc à la Municipalité :



1. de nous expliquer pourquoi le conseil communal n'a pas été consulté lors de la délimitation du périmètre compact en 2011-2012.
2. de nous informer comment elle pense procéder pour que la limite du périmètre compact soit soumise et validée par le Conseil communal, en coordination éventuellement avec la démarche de révision du Plan Général d'Affectation.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic.** Une réponse détaillée sera donnée lors d'une prochaine séance.

**M. Cédric DELAMADELEINE** revient sur les communications de la Municipalité, où M. Bernard KRATTINGER a parlé de la mise au concours d'un poste au Service technique. Dans le budget 2016, sous la variation des équivalents plein temps étaient mentionnés pour le service technique une augmentation de 0.5 équivalents plein temps avec le commentaire « Nouveau poste d'ingénieur pour la gestion des énergies à 50% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ». Est-ce que le poste évoqué concerne celui-ci ?

**M. Bernard KRATTINGER, municipal,** répond que ce poste concernant l'énergie est un poste qui a été budgété. L'engagement d'un collaborateur au service technique sera une dépense supplémentaire, l'objectif de la Municipalité est de le faire sous la forme d'un contrat à durée déterminée pour éponger les dossiers en termes de gestion des permis de construire et autres. Cet élément fera l'objet d'une demande de rallonge au budget pour le service technique.

**M. Cédric DELAMADELEINE** est surpris que ce poste ne soit pas mentionné dans le budget. Cela aurait pu être anticipé.

**M. Erich DÜRST,** revient sur la communication de M. Bernard KRATTINGER. Il n'est pas satisfait de cette réponse. Il reste toujours dans la même attente et demande que la Municipalité réponde convenablement, sous forme d'un préavis.

**M. Bernard KRATTINGER, municipal,** répond à M. DÜRST que contrairement à ce qu'il évoque la Municipalité a répondu à la motion dans le préavis 11/2014 qui mentionne que le Conseil communal a considéré que le rapport transmis par la Municipalité correspondait à une réponse intermédiaire. Aujourd'hui nous venons de donner une réponse à sa motion, certes par la voie d'une communication orale car M. DÜRST l'avait fait sous forme d'une question.

**M. Mazyar YOSEFI,** souhaite déposer une interpellation au sujet de la future déchetterie communale. En 2010 il avait été demandé s'il était possible soit de créer une déchetterie communale sur un terrain de la commune, soit d'acheter le terrain actuel et d'en faire une déchetterie communale. La suite a démontré que cette deuxième proposition est devenue réalité. En 2013, une question était posée à la Municipalité sur l'avancement des travaux de construction de la déchetterie, en effet notre Conseil avait accepté en juin 2011 le préavis concernant le plan de quartier des « Bosquets du Giziaux » puis avait accepté en juin 2012 celui demandant une modification de ce plan de quartier visant à une densification des logements sur cette parcelle. Mais en juin 2013, aucun des travaux planifiés n'avait débuté, faisant douter de la réalisation d'une déchetterie dans les délais prévus. Pour rappel, l'inauguration était planifiée pour 2016 dans le premier préavis. Grâce à la démarche entreprise par la Municipalité nous sommes sur le point de concrétiser cet objectif qui devrait



voir le jour cette année. A ce stade, se pose la question de la gestion future de cette déchetterie communale mais principalement en termes de personnel. En effet, lorsqu'une entreprise remet son activité à une autre, il importe que ce ne soit pas les employés qui en fassent les frais. Il pose les questions suivantes à la Municipalité :

- A-t-elle déjà planifié la gestion de la déchetterie communale en termes de personnel ?
- A-t-elle connaissance des statuts employés actuels et sait-elle si l'entreprise DESA continuera à les employer sur d'autres sites ?
- A-t-elle envisagé la possibilité d'engager tout ou une partie du personnel actuel sachant que certains employés y travaillent depuis plus de 15 ans ?

Il remercie la Municipalité pour ses réponses qu'il souhaite par écrit.

Comme le précise l'article 72 de notre règlement, l'interpellation est appuyée par 5 conseillers au moins. C'est le cas, elle sera donc développée lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 12 avril 2016 à 20 h 15 dans cette même salle.

La séance est levée à 22 h 05.

Epalinges, le 07 mars 2016.

Le Président:

Charles-André BOLOMEY



La Secrétaire:

Fabienne GHEZA